



# BVVB INFO N°132

La Ville du Bois, 1 juillet 2017

## BONNES VACANCES

Elles sont enfin arrivées. Cette année a été longue, avec des élections très indécises et des résultats qu'il faudra intégrer, car, ce sont de nouvelles équipes qui vont gouverner notre pays, mais, auront-elles la même écoute que les précédentes.

En tout cas, si vous décidez de quitter la région parisienne, nous vous rappelons que sur simple appel téléphonique à la gendarmerie de Nozay, vous bénéficierez à votre demande, d'une surveillance de votre habitation : téléphone : 01 69 63 25 00.

Toute l'équipe de BVVB vous souhaite d'agréables vacances.

## TRAVAUX SUR LES PISTES D'ORLY

**DANS LE CADRE  
DE LA MISE AUX NOUVELLES NORMES EUROPÉENNES  
DE SÉCURITÉ ET DE L'ENTRETIEN DE LA PISTE 4,  
DES TRAVAUX EXCEPTIONNELS SONT RÉALISÉS  
SUR LES INFRASTRUCTURES AÉRONAUTIQUES.**

La piste 4 a fait l'objet d'une 1<sup>ère</sup> phase de rénovation et de mise aux normes européennes du 18 juillet au 28 août 2016. Les travaux restants, d'une durée incompressible sont programmés du mardi 25 juillet au jeudi 31 août 2017.

Ils engendreront des modifications d'exploitation de la plateforme. Le couvre-feu instauré par décision ministérielle du 4 avril 1968 (entre 23h30 et 6h loc) continuera de s'appliquer.

Afin d'atteindre ces objectifs, des ajustements de programmation de vols ont été effectués.

**CES TRAVAUX CONTRIBUENT  
À LA SÉCURITÉ AÉRONAUTIQUE  
DE LA PLATE-FORME.**

**D'une durée de 5 semaines et 3 jours hors Intempéries éventuelles,  
ces travaux d'envergure comprendront :**

- La rénovation de la chaussée aéronautique restant à traiter
- La mise aux normes européennes du nivellement de la bande de piste
- La rénovation du système de balisage lumineux (technologie Led)
- La mise aux normes d'une aire de sécurité d'extrémité de piste
  - Le réaménagement des chemins de lutte aviaire
- L'amélioration du fonctionnement de la piste pour les atterrissages : installation d'un instrument d'aide à l'atterrissage lumineux

Une nouvelle fois, notre été sera perturbé par les travaux sur la piste n°4 d'Orly. Pour ceux qui resteront à la Ville du Bois, il sera dans certains cas difficile de profiter des jardins.

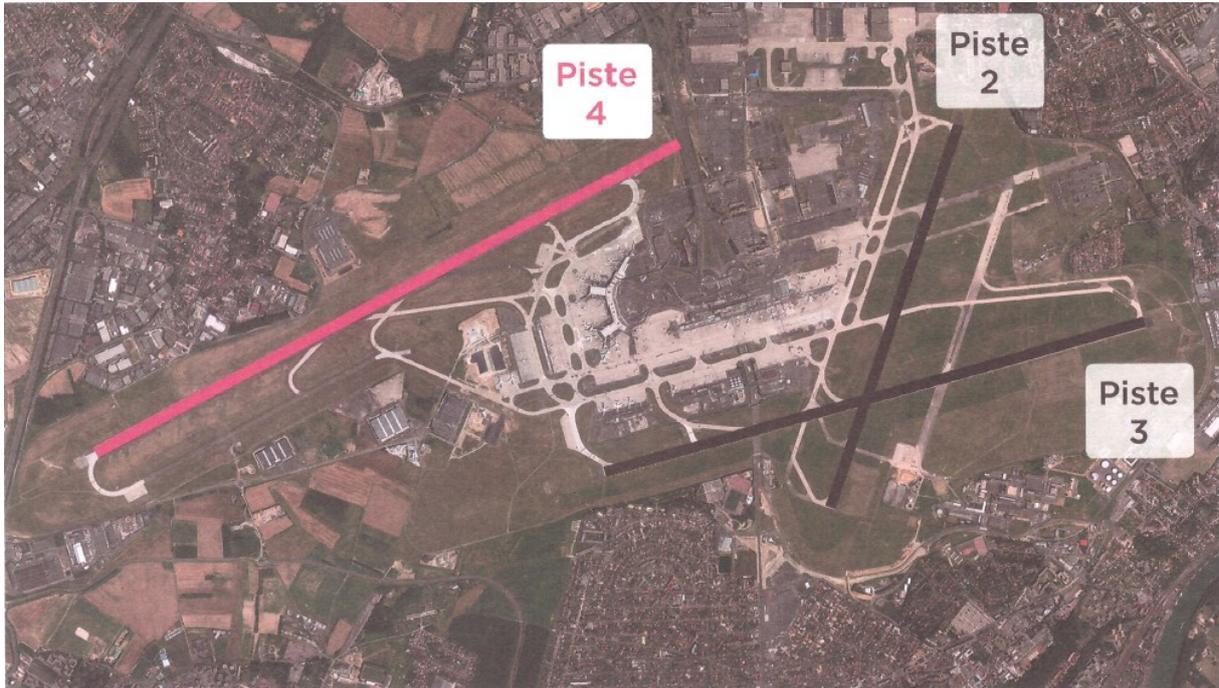
Afin de diminuer les contestations, Aéroport Paris-Orly a lancé une large campagne de communication, avec courrier dans nos boîtes à lettres, et informations par la municipalité.

La suite au verso...





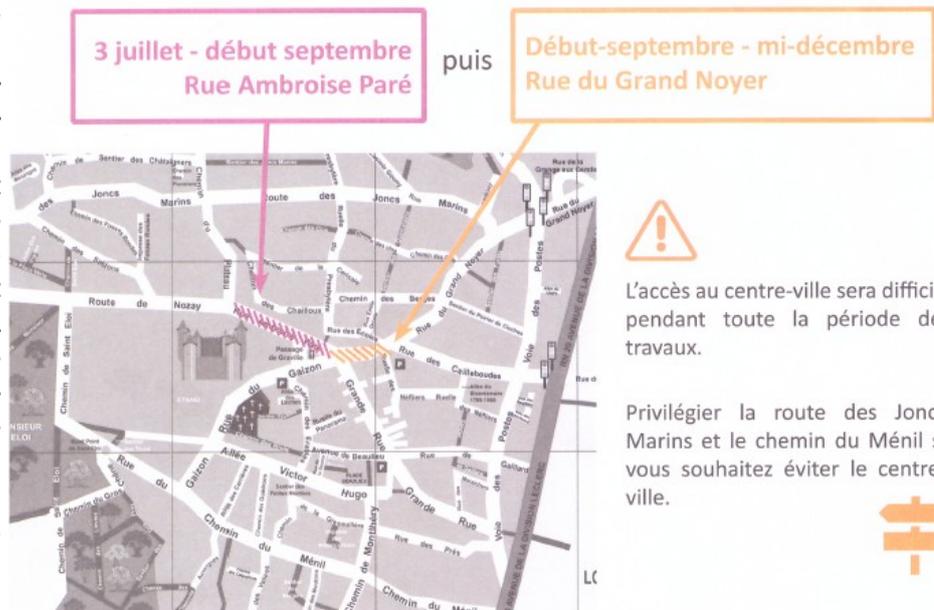
La piste 4 sera complètement fermée. Les pistes 2 et 3 supporteront le trafic pendant les travaux ;



## GROS TRAVAUX DANS LE CENTRE-VILLE DE LA VILLE DU BOIS

Après les avions, la circulation automobile sera très perturbée dans notre centre-ville. Ces travaux sont nécessaires car les objectifs à atteindre sont de remplacer les réseaux d'eaux usées défectueux, et de redimensionner les réseaux d'eaux pluviales afin d'augmenter la capacité de stockage et limiter ainsi les risques d'inondations en cas de fortes précipitations, telles celles que nous avons connues fin juin.

### Fermeture de la circulation et interdiction de stationner





## **A10 GRATUITE : CONFERENCE DE PRESSE LE 28 JUIN A BRIIS-SOUS-FORGES :**

BVVB, en tant qu'adhérente à l'association A10 Gratuite, et son Président ont assisté à cette conférence de presse. Le séminaire, qui s'est tenu le 2 février au Sénat, se conclue ici, à Briis sous Forges, là où il a été initié.

L'idée de cette initiative était venue il y a environ un an à l'occasion d'un entretien qu'A10 Gratuite avait sollicité auprès de M. VERA, alors maire de Briis sous Forges, également redevenu Sénateur de l'Essonne après la nomination au gouvernement VALLS de Monsieur Jean-François PLACE.



Compte tenu du consensus qui s'est progressivement établi pour la gratuité, A10 Gratuite a immédiatement convenu de proposer à l'ensemble des sénateurs de l'Essonne de le parraîner (M. BERSON, Mme. CAMPION, M. DASSAULT, M. DELAHAYE, M. VERA).

Tous ont répondu favorablement à cette sollicitation. Nous les en remercions.

Cette conférence de presse a permis de distribuer le contenu des débats qui se sont tenus au Sénat. Une plaquette a été remise. L'intégralité des échanges seront prochainement disponibles sur notre site : [www.bvvb.org](http://www.bvvb.org).

## **REUNION DE QUARTIER DU 22 JUIN 2017**

Cette réunion de quartier concernait les Urbisylvains rattachés au bureau de vote n°4, plus précisément le quartier nord-est de la commune. 35 personnes se sont déplacées.

Un incident regrettable entre le Maire et un habitant de la commune s'est déroulé en début de réunion. Notre Maire a refusé la présence d'un habitant de la Ville du Bois, sous prétexte qu'il n'était pas de ce quartier. Il lui a été demandé de partir, sous l'incompréhension de nombreux participants. Votre Président a demandé au Maire si la présence de BVVB à l'ensemble des réunions de quartier était un problème ? Il accepte notre présence en tant qu'association.

Comme à la précédente réunion, notre Maire a rappelé que notre budget a été voté, que les dotations de l'Etat ont baissé de 600 000€, qu'il y a une légère augmentation des recettes fiscales, et que prochainement un nouveau parking sera accessible à la population derrière la mairie (15 places).

Par la suite il a présenté les perspectives :

- Transfert des compétences voiries à Paris Saclay, ce qui apporterait 20% de réduction sur les coûts de travaux envisageables.
- Le Pacte Financier avec Paris Saclay rapportera pendant 6 années 150 000€ par an.
- Une micro-crèche sera ouverte fin 2019 en proximité de la RN20.
- Un autre parking d'environ 10 places sera ouvert sentier des Forêts.



Les riverains de la voie des Postes ont à nouveau exprimé leurs mécontentements sur les problèmes de stationnement générés par les nouveaux arrivants, la difficulté de circuler tout au long de cette voie. Le Maire a écouté, mais n'a pas apporté de véritable solution. Il a reconnu que les parkings ouverts aux logements sociaux ne sont pas tous loués, vu le prix élevé d'une place. Nous avons demandé que le buisson à l'angle de la voie des Postes et de la rue des Cailleboudes soit taillé, ce qui améliorera la visibilité et la sécurité.

Dans notre précédente info BVVB, nous vous évoquions un courrier adressé au Maire concernant la possibilité d'alléger l'obligation d'atteindre les 25% de logements sociaux selon deux décrets. N'ayant pas eu de réponse à ce courrier, votre Président a relancé ce sujet. Le Maire a préparé sa réponse que nous avons reçue une semaine après cette réunion. Il reconnaît qu'un des critères énoncés pourrait s'appliquer, mais que notre communauté d'agglomération, organisme qui validerait cette demande, explique que les autres critères ne sont pas retenant. (Evidemment, un des critères concerne les transports en commun. Tout le monde sait bien que nous bénéficions de nombreux transports !!!!) Nous rejetons cette réponse.

Les riverains des joncs marins expriment également le stationnement sur les trottoirs, la vitesse excessive, la difficulté de circuler à pied. Un riverain a demandé à ce que les marquages au sol des places de stationnement soient refaits.

Toutes ces remarques ont été notées. Nous espérons en voir les réalisations.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017

Le cabinet Espace Ville a présenté à la demande de notre Maire les grandes orientations pour les dix-quinze années à venir. Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable reprend plusieurs thèmes :

- L'aménagement urbain et le développement du territoire.
- L'habitat et le logement.
- Le développement économique, l'équipement commercial.
- La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques.
- Le patrimoine.
- Les équipements.
- Les transports et les déplacements.
- Le développement des communications numériques et les loisirs.

Vous trouverez l'intégralité de ce projet [ici](#).

A la lecture, vous constaterez que ce projet est complètement lié avec la requalification de la RN 20 et la mise en place du Transport en Commun en Site Propre. D'où nos inquiétudes.

La prévision de 800 nouveaux logements en douze ans pour atteindre l'objectif des 25% de logements sociaux exigés par la loi SRU est préoccupante.

**Tout d'abord, parce que la requalification de la RN 20 ne sera pas terminée dans ce calendrier. Ceci nous a été confirmé par le Président du Conseil Départemental de l'Essonne, Monsieur François DUROVRAY, le 27/04/2017. Cette requalification ne sera faite que par secteur, selon les orientations budgétaires.**

**Ensuite, parce que la mise en place du Transport en Commun en Site Propre est contestée par le STIF (Syndicat des Transports de l'Ile-de-France).**

**Comment ces nouvelles populations pourront-elles se déplacer ?**



Le PADD nous donne une vision à 9200 habitants pour notre commune, soit + 27% dans 12 ans.

Notre Municipalité a bien prévu les structures internes pour notre commune, mais à notre avis, n'a pas tenu compte des développements identiques des communes voisines.

Nous voyons bien que notre RN 20, avec ses 70 000 véhicules journaliers ne pourra pas avaler les nouveaux véhicules, encore moins les transports en commun actuellement en place.

Quel sera l'avenir de notre secteur ? Comment les populations seront elles protégées des diverses pollutions que nous subirons ? Nous ne sommes pas aussi optimistes que cela et les promesses faites dans ce PADD ne sont pas la hauteur des orientations présentées.

Peu de réaction à cette présentation de la part du Conseil Municipal. Cette présentation fort bien argumentée n'a pas incité les participants à poser les questions que nous avons citées ci-dessus. L'opposition a exprimé le souhait de voir les propositions de circulation douce. La réponse donnée : ce sera de la compétence de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay.

Le point deux a fait valider par le Conseil Municipal l'avenant n°4 avec l'EPFIF (Etablissement Public Foncier de la Région Ile-de-France) moins 2 abstentions et une voix contre. Selon la note de synthèse remise aux conseillers municipaux :

*« L'EPFIF a pour mission de conduire des actions de nature à faciliter la réalisation d'opérations de logements diversifiés, notamment par l'acquisition foncière et le portage du foncier. Une enveloppe plafonnée à 7 M€ d'engagements a été réservée dans ce cadre.*

*Aussi, afin d'achever les remboursements nécessaires aux opérations engagées, et poursuivre l'action sur les secteurs mutables identifiés par l'EPFIF, il est proposé au Conseil Municipal de proroger la durée de cette mission au 31 décembre 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF »*

On ne s'étonnera pas de voir apparaître rapidement les nouvelles constructions en bordure de RN 20.

Enfin, un parking accessible aux urbisylvains sera ouvert en proximité de la Mairie et pourra accueillir 15 véhicules. Ce point a été voté à l'unanimité.

En ce qui concerne le budget, ce sont des mouvements d'écritures. Ce point a été voté moins 3 abstentions.

Pour l'intercommunalité, la Communauté d'agglomération Paris Saclay accordera une subvention d'équilibre pour compenser les pertes du SIRM pour la gestion des équipements sportifs de Montlhéry, dont la piscine. Vote à l'unanimité.

Pour le social, la convention avec Interval et le Conseil Départemental a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2017. La Municipalité se bat pour conserver cette structure sur notre commune.

Enfin, le règlement intérieur de l'Ecole de Musique a été modifié comme suit :

*« Les cours de formation musicale sont obligatoires pour les élèves inscrits à une discipline instrumentale jusqu'à la fin du 1er cycle (or cours collectifs). Si toutefois, cette discipline est enseignée dans une autre école de musique, une attestation devra être obligatoirement jointe au dossier d'inscription. »*

Vote à l'unanimité.

Pas de questions diverses, ni possibilité au public de pouvoir s'exprimer, notre Maire était attendu à Nozay pour le vin d'honneur fêtant la mutation du lieutenant LACOSTE, commandant la brigade de gendarmerie de Nozay. Nous ne connaissons pas encore le nom de son successeur.